



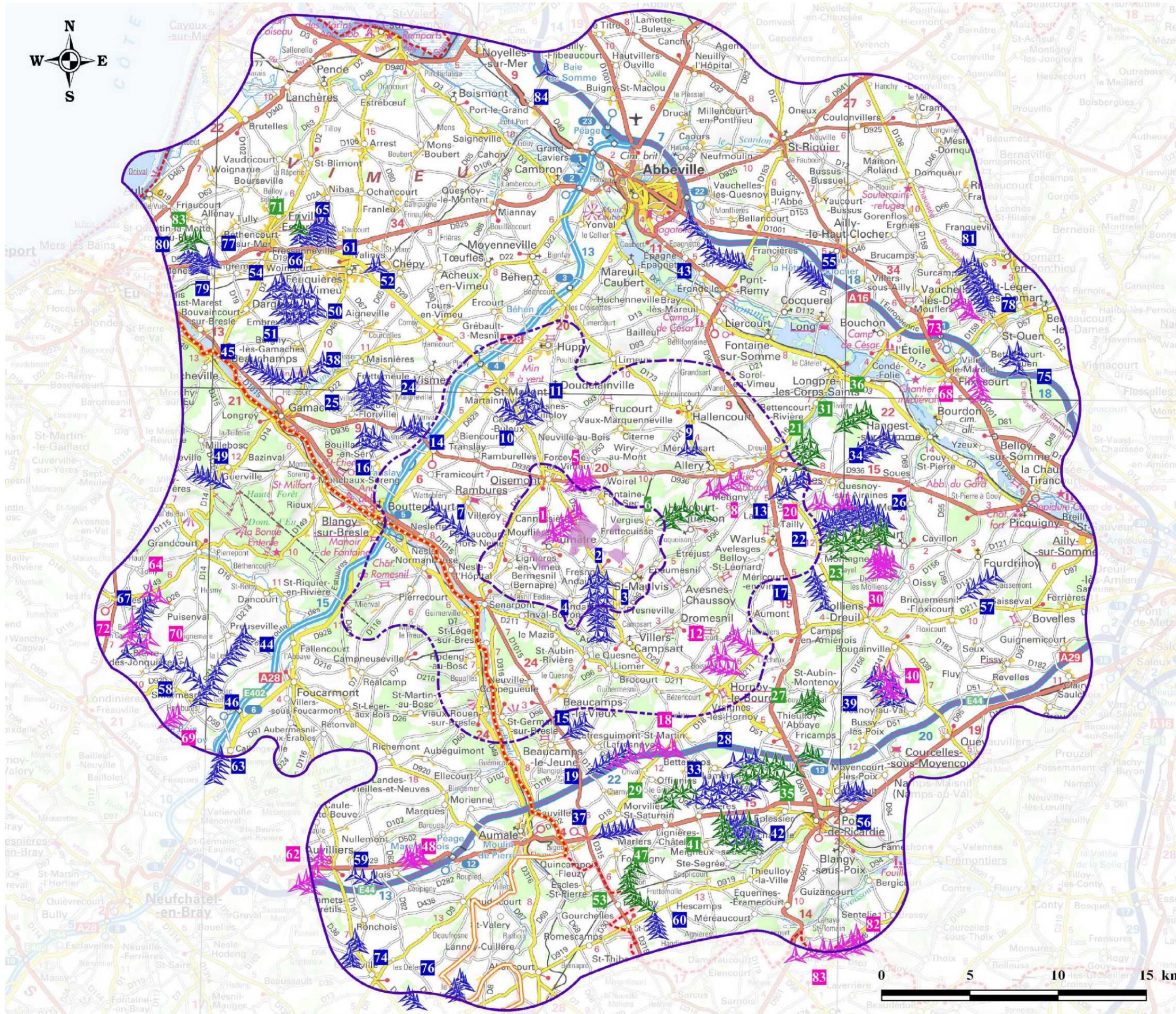
3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Parcs éoliens riverains

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites
DREAL Hauts-de-France
DREAL Normandie



Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Limites territoriales

Limite départementale

Limite régionale

Parc éolien

Eolienne construite

Eolienne accordée

Eolienne en instruction

3.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants



© ATER Environnement, 2018

Fig. 20 : Vue ouverte depuis un pont au dessus de l'autoroute A16, au Sud d'Ailly-le-Clocher



© ATER Environnement, 2018

Fig. 21 : Vue conjointe des parcs autour des villages de Cocquerel et de Pont-Rémy

Les enjeux concernant les intervisibilités entre les parcs de l'aire d'étude éloignée et la zone d'implantation du projet sont nuls. Situés au minimum à plus d'une dizaine de kilomètres du site de projet, les parcs de l'aire d'étude éloignée ne seront pas perceptibles simultanément avec les éoliennes du futur projet. Le dessin de la future implantation n'aura pas d'influence sur le dialogue entre ces différents parcs. En revanche, lorsque de rares fenêtres très ponctuelles se manifestent en direction de la zone d'implantation du projet, la relation entre le projet et les parcs construits à l'Est de Fresnoy-Andainville sera forte, bien que difficilement perceptible à ces distances d'observations. Il en va de même pour les relations avec le parc en instruction des Les Mottes / Les Havettes. Les sensibilités sont négligeables.

Du fait de la distance entre les parcs de l'aire d'étude éloignée et la zone d'implantation du projet, les enjeux sont négligeables à cette échelle d'observation. Les vues lointaines possibles depuis le Nord-Est ou le Nord-Ouest permettront, par temps dégager, de deviner le dialogue entre le futur parc et ses voisins immédiats (parcs construits d'Arguel, du Catelet et des Deux Moulins, parc en instruction Les Mottes/Les Havettes).

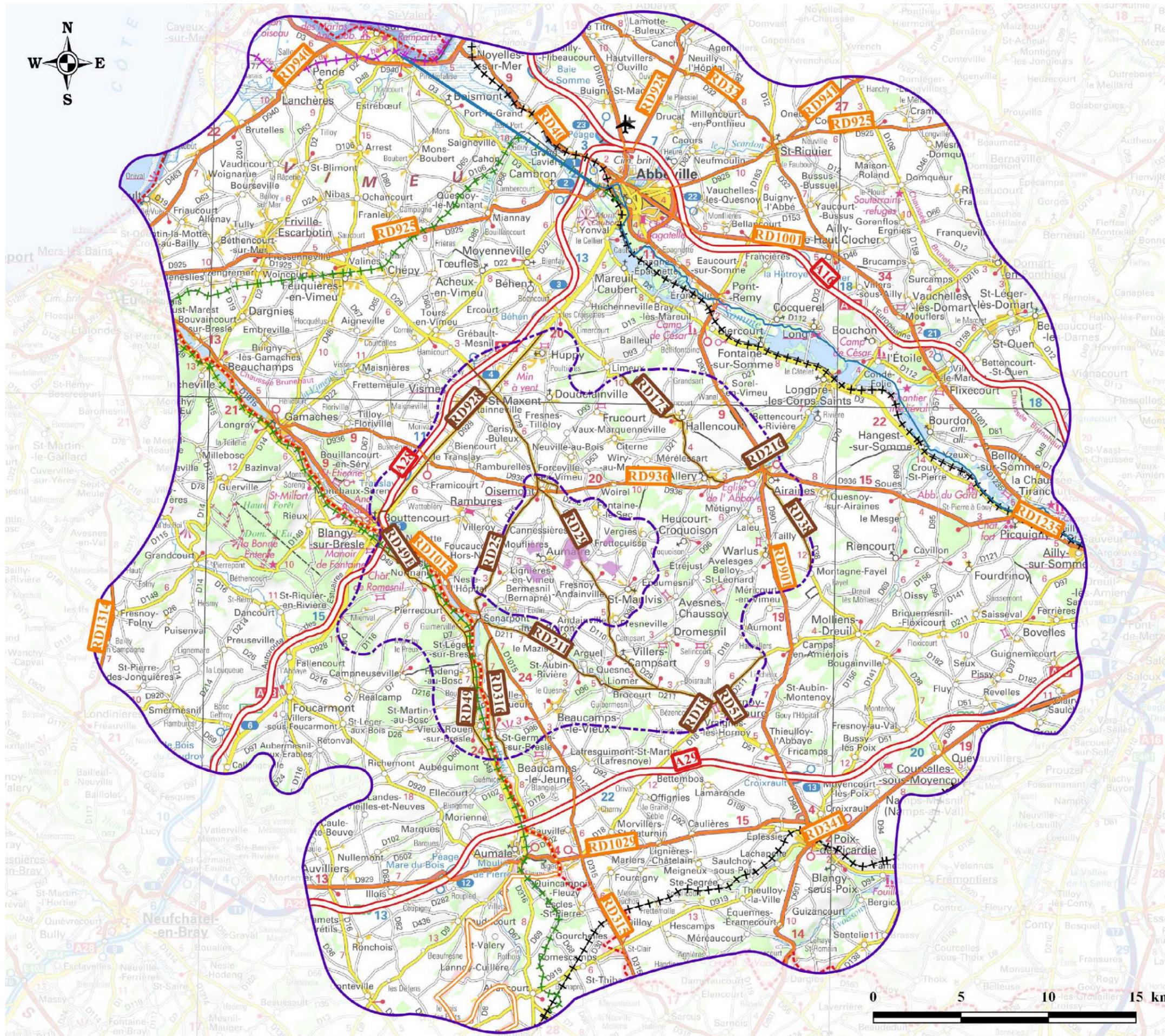


Infrastructures de transport

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Limites territoriales

- Limite départementale
- Limite régionale

Infrastructures routières

- Autoroute
- Route départementale principale
- Route départementale secondaire

Infrastructures ferroviaires

- Ligne exploitée
- Ligne exploitée voie unique
- Voie ferrée touristique

Infrastructure aéronautique

- Aérodrome

Infrastructure fluviale

- Voie navigable

3.2 Perception depuis les principaux axes de communication



Fig. 22 : Autoroute A16



Fig. 23 : Route départementale D1001



Fig. 25 : Vue depuis la RD22, avec l'autoroute A28 en second plan



Fig. 24 : Autoroute A28



Fig. 26 : D1029 depuis l'Est de Mortemer

Les enjeux sont très réduits pour les axes de communication de l'aire d'étude éloignée. Des vues très lointaines seront envisageables par temps dégagé, mais la distance séparant ces axes de la zone d'implantation du projet rendra très difficile la lecture du projet à l'horizon. Les axes majeurs que sont la A16, la A28 ou la A29 ne proposeront que de très rares vues en direction du futur projet, toujours de manière latérale. Les automobilistes n'auront pas le site d'étude dans leur champ de vision.

Les départementales importantes D925, D901, D936, D1001 et D1029 qui irriguent les villes et villages principales ne présentent également pas de sensibilité soutenue vis-à-vis du projet. L'accompagnement végétal, les différents masques topographiques ou boisé qui se présentent aux abords des routes réduisent systématiquement les chances de percevoir le futur projet.

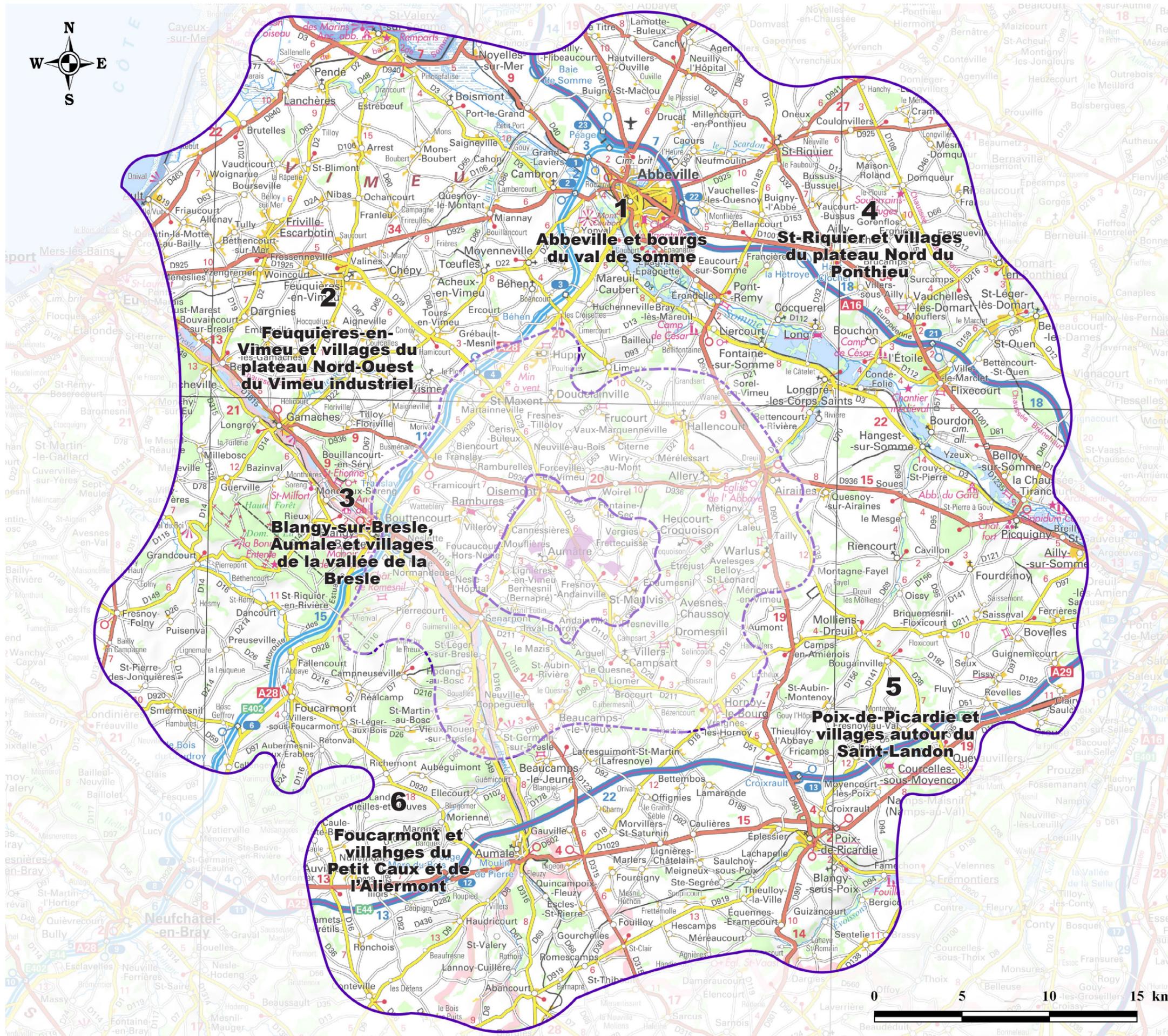
L'enjeu est nul à très faible pour les axes de communication situés au sein de l'aire d'étude éloignée, même en cas de dégagement visuel affirmé. Les machines apparaîtront de taille très réduite à l'horizon lointain, sans créer de point focal à l'échelle du grand paysage.

Bourgs de l'aire d'étude éloignée

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée



© ATER Environnement, 2018

Fig. 27 : Vue sur Vauchelle-lès-Domart



© ATER Environnement, 2018

Fig. 28 : Vue depuis le village de Bouttencourt, au creux de la vallée de la Bresle



© ATER Environnement, 2018

Fig. 29 : Vue depuis le village de Feuquières-en-Vimeu

Abbeville et bourgs du val de Somme (1) : Les sensibilités pour les villages appartenant à la vallée de la Somme sont nulles. Logés dans la dépression naturelle du relief, les relations visuelles en direction des plateaux est impossible. Les promontoires permis par les monuments du beffroi d'Abbeville et de l'église St-Vulfran soulèvent des enjeux importants qui seront analysés dans la thématique patrimoine.

Feuquières-en-Vimeu et villages du plateau Nord-Ouest du Vimeu industriel (2) : Moins fournis en couverture boisée, les villages du plateau du Vimeu n'en sont pas pour autant plus sensibles. La platitude du relief induit des horizons limités par le moindre volume vertical à ces distances d'observations. Les potentielles perceptions des futures machines du projet sont très minces à nulles.

Blangy-sur-Bresle, Aumale et villages de la vallée de la Bresle (3) : A l'instar des bourgs de la vallée de la Somme, les dialogues visuels entre les villages de fond de vallée de la Bresle et la zone d'implantation du projet sont inconcevables.

St-Riquier et villages du plateau Nord du Ponthieu (4) : Les étendues du plateau du Ponthieu constituent les secteurs les plus aptes à présenter des vues dégagées en direction de la zone d'implantation du projet. Aux abords d'Ailly-le-Haut-Clocher par exemple, des perspectives en direction de l'horizon lointain sont possibles. Le relief très peu marqué du plateau invite le regard à s'étendre au loin. Les sensibilités restent très faibles compte-tenu des grandes distances séparant les villages du site de projet, dont les futures éoliennes se distingueront potentiellement de manière évanescence.

Poix de Picardie et villages autour du Saint-Landon (5) : De par la couverture végétale omniprésente sur l'Est de l'aire d'étude éloignée, les sensibilités des villages et hameaux sont inexistantes.

Foucarmont et villages du Petit Caux et de l'Aliérmont (6) : Isolés au Sud de la Forêt Indivise d'Eu, les bourgs de cette entité paysagère ne sont pas sensibles au futur projet éolien de Blancs Monts. La distance, additionnée aux napes boisées fermant l'horizon, empêcheront l'observateur de distinguer le site du projet.

Les villes et villages de l'aire d'étude éloignée représentent un enjeu faible pour le projet de Blancs Monts. Leur insertion au sein du territoire et la distance qui les séparent à la zone d'implantation annulent dans la plupart des cas les vues possibles. Lorsque des ouvertures sur l'horizon se manifestent, elles se font au niveau des bourgs insérés sur les plateaux cultivés du Ponthieu ou du Vimeu sans engager d'enjeu important.



Tourisme

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites
Visorando - Somme-tourisme.com
Conseil Départemental de la Somme

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Limites territoriales

Limite départementale

Limite régionale

Chemin de randonnée

Grande randonnée

Grande randonnée de pays

Petite randonnée

Véloroute

Chemin de fer de la Baie de Somme

PDIPR

Chemin d'intérêt communautaire

Activité

Loisirs

Musée

Patrimoine mondial de l'UNESCO (Beffroi)

Plage

Port de plaisance

Tourisme de mémoire

Cimetière militaire

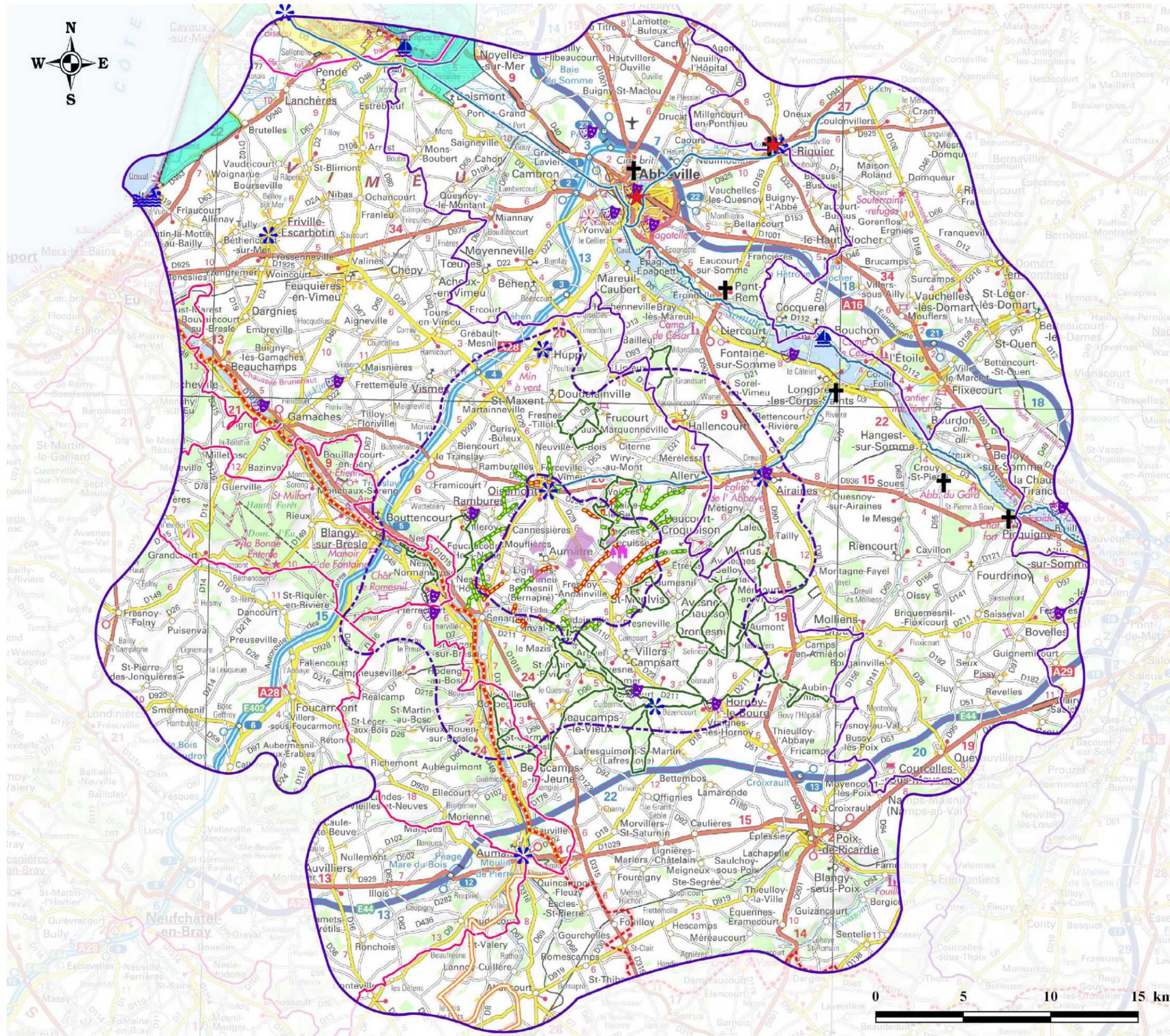
Hébergement

Localisation

Site naturel

Classé

Inscrit



3.4 Perception depuis les sentiers de randonnée



© ATER Environnement, 2018

Fig. 30 : GRP des Forêts de Haute-Normandie, près de Guerville



© ATER Environnement, 2018

Fig. 31 : Véloroute de la Baie de Somme, au Nord de Boismont

Chemin de fer de la Baie de Somme : Itinéraire touristique d'importance majeure, la ligne de chemin de fer ne présente pas de sensibilités vis-à-vis du futur projet éolien de Blancs Monts. Son insertion reculée vis-à-vis de la zone d'implantation du projet, aux creux des reliefs encaissés de la Baie de Somme, retire tout potentiel de perception en direction du Sud-Est.

GR123 : Le GR123 parcourt l'aire d'étude éloignée sur sa partie septentrionale, de Canchy jusqu'à Amiens en plongeant dans la vallée de la Somme. Du fait de son éloignement à la zone d'implantation du projet, les enjeux sont réduits pour l'itinéraire. Tandis que le tronçon entre Pont-Rémy et Amiens possède une sensibilité nulle, de possibles vues lointaines se manifesteront dans le sens Nord-Sud, sur le tronçon entre Canchy et Ailly-le-Clocher

GR125 : Les segments de l'itinéraire parcourant l'aire d'étude éloignée sont fréquemment accompagnés de végétation opulente à leur abords immédiats ou intermédiaires. C'est sur les secteurs de plateau du Vimeu industriel où le paysage s'ouvre que des sensibilités très réduites pourront se manifester. L'apparition des éoliennes se fera de manière discrète, cadrée par les éléments de verticalités proposés par les villages et alignements d'arbres longeant les axes routiers.

GRP des Forêts de Haute-Normandie : Le sentier de Grande Randonnée de Pays ne bénéficiera que très rarement des fenêtres visuelles en direction du site d'étude. Traversant des territoires constamment boisés, les perspectives sont rapidement limitées par les lisières des bois. La grande distance aux futures machines induira des enjeux de perception infimes, lorsque ceux-ci se manifestent.

L'enjeu est très réduit pour les sentiers touristiques compris au sein de l'aire d'étude éloignée. L'éloignement au site de projet ainsi que le maillage végétal qui habille le territoire réduisent les possibilités de vues dégagées et axes en direction de la zone d'implantation du projet.

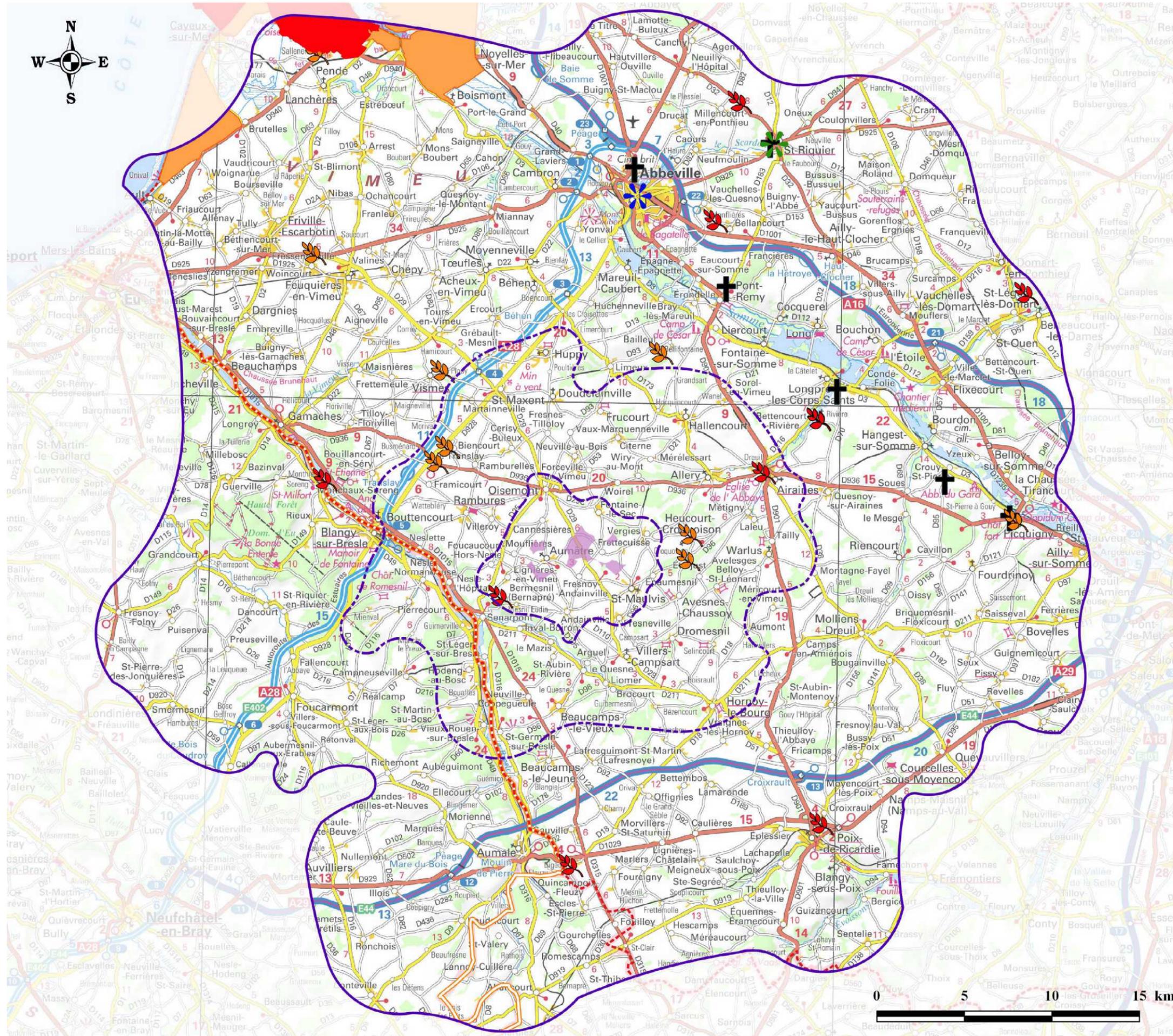


Patrimoine

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites
Atlas des Patrimoines
DREAL Hauts-de-France
DREAL Normandie



Légende

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aires d'étude**
 - Immédiate
 - Rapprochée
 - Eloignée
- Limites territoriales**
 - Limite départementale
 - Limite régionale
- UNESCO : Beffrois de Belgique et de France**
 - Beffroi d'Abbeville
 - Beffroi de Saint-Riquier
- Site naturel**
 - Classé
 - Classé (ponctuel)
 - Inscrit
 - Inscrit (ponctuel)
- Cimetière militaire**
 - Localisation





Fig. 32 : Abbaye de Saint-Riquier

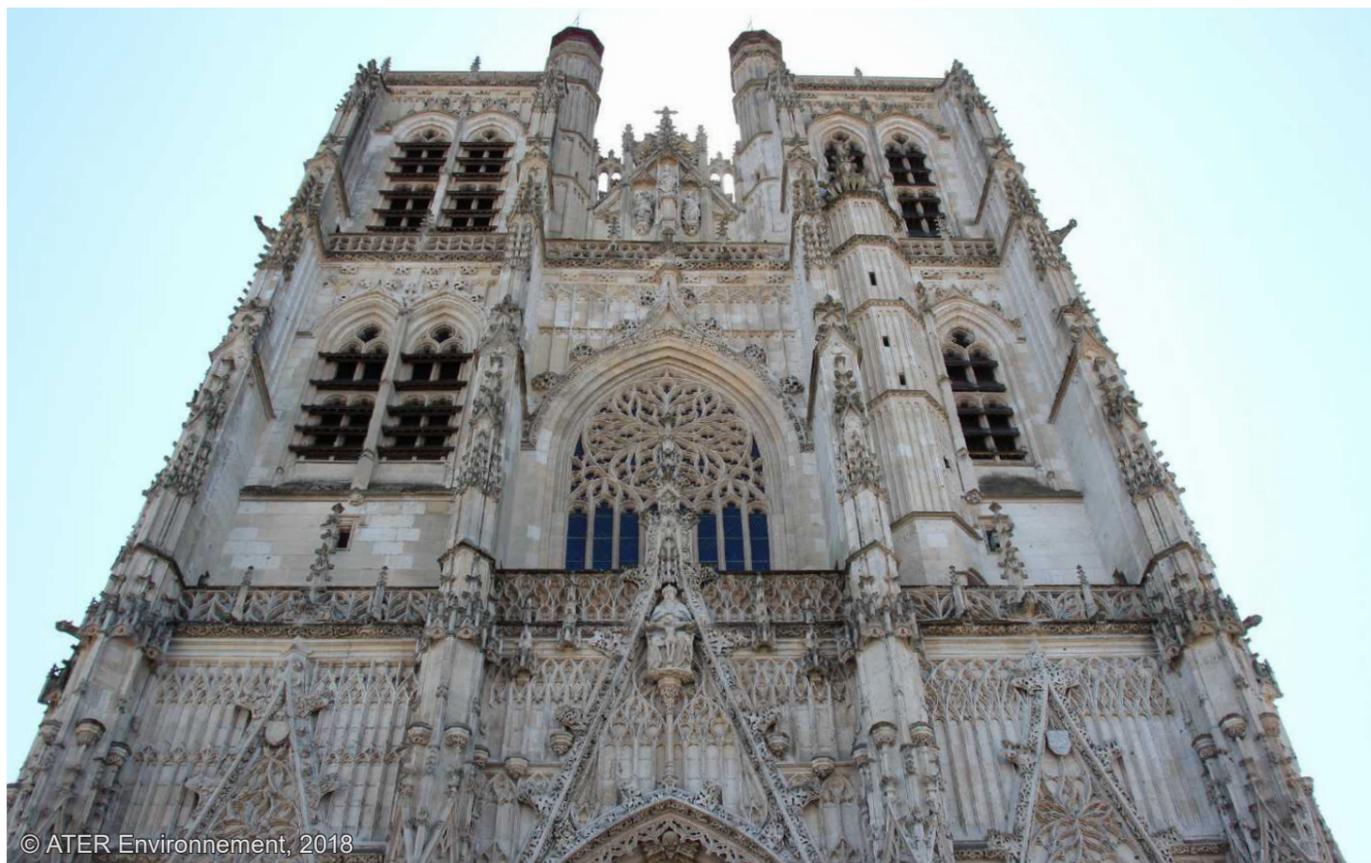


Fig. 33 : Eglise Saint-Wulfran à Abbeville

Monuments protégés

L'enjeu pour les monuments compris au sein de l'aire d'étude éloignée est négligeable. Malgré une quantité importante d'éléments de patrimoine, essentiellement répartis au niveau des vallées ou insérés en cœur de bourg, ces derniers ne présentent pas de situations permettant des visibilités ou covisibilités en direction de la zone d'implantation du projet. Le Sud, l'Est et l'Ouest de l'aire d'étude éloignée sont habillés par un couvert végétal dense et quasi continu qui empêche les perspectives dégagées sur le lointain. Au Nord-Nord-Est après la vallée de la Somme ou au Nord-Ouest entre la vallée de la Somme et de la Bresle, malgré une présence végétale plus maigre, la distance ainsi que l'absence d'excroissance marquée du relief conduisent à des perceptions potentielles négligeables en direction de la zone d'implantations du projet.

Monuments d'Abbeville

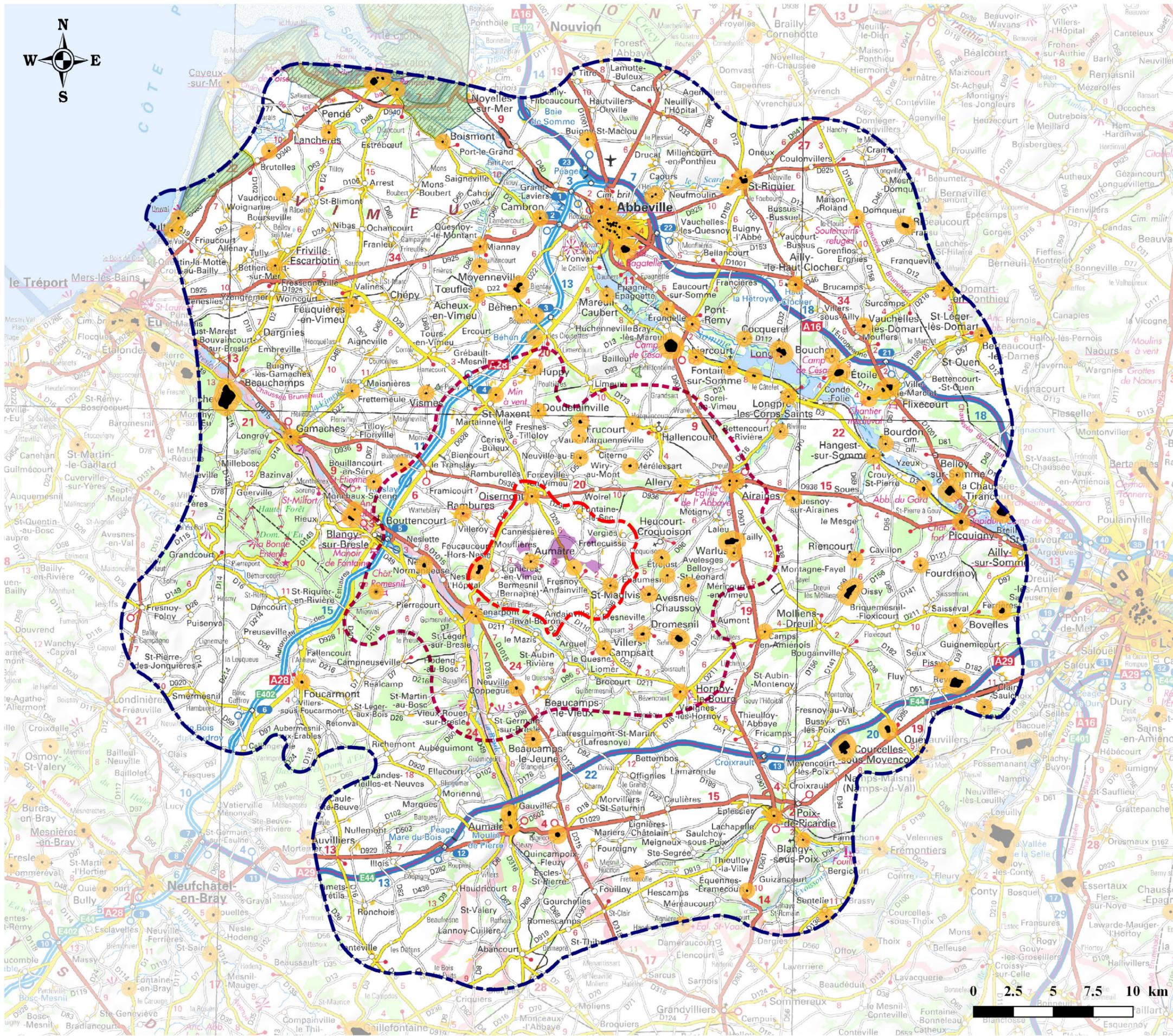
Depuis le beffroi d'Abbeville inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ou l'église St-Vulfran, les chances de percevoir la zone d'implantation du projet sont infinitésimales. Malgré la prise de hauteur, la distance de près de 20 kilomètres au site d'étude ajoutée à l'encaissement de la ville en creux de vallée de la Somme feront que les perceptions du futur projet seront négligeables, même cas de temps très dégagé. Il en va de même pour tout le patrimoine de la ville, qui ne présente aucune sensibilité au futur projet.

Nécropoles et cimetières militaires emblématiques

6 nécropoles ou cimetières militaires ponctuent le Nord-Est de l'aire d'étude éloignée, chacun situé à proximité de la vallée de la Somme. Leur insertion en creux de vallée, le plus souvent accompagnée de parcs arborés sur leur pourtour immédiat, aboutit à des vues filtrées qui ne génèrent aucune sensibilité.

Sites protégés

14 sites naturels picards et 3 sites naturels normands protégés sont répartis au sein de l'aire d'étude éloignée. Parmi les plus remarquables et porteurs d'enjeux, la baie d'Ault et la baie de Somme. Ces deux ensembles naturels et paysagers de grande importance régionale ne sont toutefois pas sensibles au futur projet éolien de Blancs Monts. Encaissés topographiquement au Nord-Ouest du site de projet à près de 30 kilomètres de distance, les rapports visuels seront nuls. Les autres sites ou éléments naturels ponctuels ne présentent également pas d'enjeu particulier. Les mottes féodales de Bailleul ou de Vismes, à proximité des limites de l'aire d'étude rapprochée, ne montrent pas de perspectives marquées en direction de la zone d'implantation du projet.



Patrimoine : Monuments protégés

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100®
Licence ATER Environnement
Copie et reproduction interdite

Légende

Aires d'étude

- Zone d'implantation du projet
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Patrimoine

Monuments protégés

- Emprise des monuments
- Périmètre de protection de 500m

Sites protégés

- Classé
- Inscrit



| Somme (80) | | |
|----------------------------|--|------------|
| Commune | Monument | Protection |
| ABBEVILLE | Eglise St-Wulfran | Classé |
| ABBEVILLE | Eglise du St-Sépulcre | Classé |
| ABBEVILLE | Eglise ND de la Chapelle: clocher | Classé |
| ABBEVILLE | Carrière Carpentier | Classé |
| ABBEVILLE | Carrière Menchecourt | Classé |
| ABBEVILLE | Porte Chochère, 21 rue Saint Gilles | Classé |
| ABBEVILLE | Porte Louis XV, 10 rue Lesueur | Classé |
| ABBEVILLE | Anc. Man. Rames: maison de m. | Classé |
| ABBEVILLE | Eglise St-Gilles | Inscrit |
| ABBEVILLE | Maison, 29 rue des Capucins | Inscrit |
| ABBEVILLE | Folie dite "de Bagatelle" | Inscrit |
| ABBEVILLE | Beffroi de l'anc. Hôtel de Ville | Inscrit |
| ABBEVILLE | Jardins et Parc de Bagatelle | Inscrit |
| ABBEVILLE | Anc. Hôtel, 84 r Mal Foch | Inscrit |
| ABBEVILLE | Maison, 22 rue des Carmes | Inscrit |
| ABBEVILLE | Maison, 2&4 Chauss,e Marcad | Inscrit |
| ABBEVILLE | Maison, 1&3 rue Pierre Sauvage | Inscrit |
| ABBEVILLE | Maison, 2 rue du Pont de Boulogne | Inscrit |
| ABBEVILLE | Gare SNCF | Inscrit |
| ABBEVILLE | Maison, 82 (anc.76) ch. d'Hocquet | Inscrit |
| ABBEVILLE | Anc. Couvent des Ursulines | Inscrit |
| ABBEVILLE | Hôtel de Buigny | Inscrit |
| ABBEVILLE | Mais. Arondelles 1 pl Cl,menceau | Inscrit |
| ABBEVILLE | Anc. manuf. Rames: mag. & pig. | Inscrit |
| ABBEVILLE | Prieur, StPierre et Paul | Inscrit |
| ABBEVILLE | Hôtel de Rambures | Inscrit |
| ABBEVILLE | Abbaye de Willencourt | Inscrit |
| ABBEVILLE | Théâtre | Inscrit |
| ABBEVILLE | Bains douches | Inscrit |
| AILITY-LE-HAUT-CLOCHER | Eglise de l'Assomption | Classé |
| AULT | Eglise Saint-Pierre | Classé |
| AULT | Petit casino d'Onival | Inscrit |
| BEHEN | Eglise St-Josse de BEHEN | Inscrit |
| BEHEN | Eglise St Aubin de BOENCOURT | Inscrit |
| BEHEN | Manoir et ferme des Alleux | Inscrit |
| BEHEN | Manoir et ferme des Alleux | Inscrit |
| BELLOY-SUR-SOMME | Pigeonnier en pans de bois de la ferme du Château | Inscrit |
| BELLOY-SUR-SOMME | Domaine du château d'En-Bas | Inscrit |
| BERNEUIL | Eglise Saint Pierre et son clocher | Classé |
| BERTEAUCOURT-LES-DAMES | Eglise de l'anc. Abbaye St-Nicolas | Classé |
| BERTEAUCOURT-LES-DAMES | Anc. maison abb. et murs de clôture | Classé |
| BETTENCOURT-RIVIERE | Eglise Notre-Dame-de-Rivière | Inscrit |
| BLANGY-SOUS-POIX | Eglise St-Médard: clocher | Classé |
| BOISMONT | Eglise St Valéry: charp.& voussures | Inscrit |
| BOUCHON | Eglise St-Pierre (nef et choeur) | Inscrit |
| BOUCHON | Eglise St-Pierre (clocher) | Classé |
| BOUILLANCOURT-EN-SERY | Château médiéval XIIIe | Inscrit |
| BOURDON | Eglise St-Martin: clocher | Inscrit |
| BOURSEVILLE | Croix de chemin en tuf | Inscrit |
| BOUTTENCOURT | Egl St-Etienne: abouts de blochets | Classé |
| BOUTTENCOURT | Egl St-Etienne: ensemble édifice | Inscrit |
| BOVELLES | Château de Bovelles | Inscrit |
| BUIGNY-SAINT-MACLOU | Château Buigny-St-M.: faç. & toit. | Inscrit |
| CAGNY | Gisement préhistorique la Garenne | Classé |
| CAMBRON | Eglise Saint-Martin: chœur | Inscrit |
| CAMPS-EN-AMIENOIS | Eglise Saint-Nicolas : portail | Inscrit |
| CAOURS | Eglise de l'Heure: charp.& vouss. | Inscrit |
| CAOURS | Manoir de l'Heure: faç. & toitures | Inscrit |
| CLAIRY-SAULCHOIX | Domaine du château du Saulchoy | Inscrit |
| COCQUEREL | Eglise Saint-Martin | Classé |
| CONTY | Eglise Saint-Antoine | Classé |
| CONTY | Château de Wailly ruines & communs | Classé |
| CONTY | Château de Wailly: aile subs. | Inscrit |
| COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT | Château, portail d'entrée et jardin à la française | Classé |
| CREUSE | Château de Creuse | Inscrit |
| CROUY-SAINT-PIERRE | Restes de l'ancienne Abbaye du Gard | Inscrit |
| DOMART-EN-PONTHIEU | Clocher de l'église Saint-Médard | Inscrit |
| DOMART-EN-PONTHIEU | Maison dite des Templiers | Classé |
| DOMQUEUR | Presbyt., Maison des muches, muches | Inscrit |
| EAUCOURT-SUR-SOMME | Reste du château | Inscrit |
| EQUENNES-ERAMECOURT | Eglise Ste Madeleine, Equennes | Inscrit |
| ERONDELLE | Le "Camp de César" | Classé |
| FERRIERES | Domaine du château | Inscrit |
| FEUQUIERES-EN-VIMEU | Eglise ND Assomption: chœur | Classé |
| FLIXECOURT | Château des Saint | Inscrit |

| Somme (80) | | |
|---------------------------|---|----------------------|
| Commune | Monument | Protection |
| FLIXECOURT | Usine Saint-Frères | Inscrit |
| FONTAINE-SUR-SOMME | Château de Vieulaines | Inscrit |
| FONTAINE-SUR-SOMME | Eglise St-Riquier | Part. Classé-Inscrit |
| FONTAINE-SUR-SOMME | Eglise de Vieulaines | Inscrit |
| FOREST-L'ABBAYE | Egl. Nativité-de-la-Vierge | Classé |
| FOURDRINOY | Eglise Saint-Jean-Baptiste | Inscrit |
| FRANSU | Château et parc | Inscrit |
| FREMONTIERS | Egl St-Pierre faç ouest&ctforts | Classé |
| FREMONTIERS | Moulin, roue, vannage et dévers | Inscrit |
| FRETTECUISSÉ | Chapelle des Templiers, Ecoreau | Inscrit |
| FRIVILLE-ESCARBOTIN | Eglise de Friville: chœur | Inscrit |
| FRUCOURT | Château de Frucourt | Classé |
| GAMACHES | Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul | Classé |
| HANGEST-SUR-SOMME | Egl Ste-Margueri. f.occ.& cloch | Classé |
| HESCAMPS | Eglise St-Vast d'Agnières | Classé |
| HESCAMPS | Eglise St-Martin, Frettemolle | Classé |
| LA CHAUSSEE-TIRANCOURT | Oppidum de Tirancourt | Classé |
| LANCHERES | Ruines château, Poutrincourt | Inscrit |
| LE TRANSLAY | Château de Busménerd | Inscrit |
| L'ETOILE | Oppidum dit "Camp de César" | Classé |
| L'ETOILE | Ancien prieuré de Moreaucourt | Inscrit |
| LIERCOURT | église Saint-Riquier | Classé |
| LOEUILLY | Demeure et parc de chasse | Inscrit |
| LONG | Eglise Saint-Jean-Baptiste | Classé |
| LONG | Ancienne usine hydro-électrique | Classé |
| LONG | Château, parc et avenue | Inscrit |
| LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS | Egl ND Assomption: portail & cl | Classé |
| LONGUEAU | Cité-jardin dite du château Tourtier | Inscrit |
| LONGUEAU | Rotonde ferroviaire | Inscrit |
| MAISNIERES | Moulin de Visse | Inscrit |
| MAREUIL-CAUBERT | Eglise Saint-Christophe | Classé |
| MERS-LES-BAINS | Villa Rip | Inscrit |
| MIANNAY | Vestiges du manoir & pigeonnier | Inscrit |
| MONSURES | Restes de l'ancien château | Inscrit |
| MONSURES | Château: façades et toitures | Inscrit |
| MORVILLERS-SAINT-SATURNIN | Château de Digeon & parc | Inscrit |
| MOYENNEVILLE | Cimetière entourant l'église | Classé |
| MOYENNEVILLE | Egl Bouillancourt, ch.& vouss | Inscrit |
| MOYENNEVILLE | Ferme de Valanglard | Inscrit |
| MOYENNEVILLE | Ferme de Valanglard | Inscrit |
| NAMPS-MAISNIL | Egl St-Martin Namps-au-Val | Classé |
| NAMPS-MAISNIL | Château de Namps-au-Mont | Inscrit |
| OISSY | Domaine du château de Oissy | Inscrit |
| PENDE | Egl : charp. & vouss.du collat. | Inscrit |
| PICQUIGNY | Ancienne collégiale St-Martin | Classé |
| PICQUIGNY | Restes château vidames d'Amiens | Classé |
| PISSY | Château, façades et toitures | Inscrit |
| POIX-DE-PICARDIE | Eglise Saint-Denis | Classé |
| PONT-REMY | Château en totalité | Inscrit |
| PROUZEL | Château | Inscrit |
| QUESNOY-SUR-AIRAINES | Château, écurie XVIII° glacière | Inscrit |
| QUESNOY-SUR-AIRAINES | Château, écurie XVIII° glacière | Inscrit |
| QUEVAUVILLERS | Château | Inscrit |
| QUEVAUVILLERS | Ecuries | Inscrit |
| QUEVAUVILLERS | Orangerie | Inscrit |
| QUEVAUVILLERS | Puits | Inscrit |
| QUEVAUVILLERS | Ferme | Inscrit |
| QUEVAUVILLERS | Parc, clôtures, entrée et saut-de-loup | Inscrit |
| RIBEAUCOURT | Château, pavillon, ferme, etc. | Inscrit |
| RIENCOURT | Eglise St-Gervais-&-St-Protais | Inscrit |
| RUMIGNY | Manoir 2 fenêtres & grille | Inscrit |
| SAINT-FUSCIEN | Ancienne abbaye de Saint-Fuscien : logis abbatial | Inscrit |
| SAINT-FUSCIEN | Ancienne abbaye de Saint-Fuscien : pavillon du XVIII | Inscrit |
| SAINT-FUSCIEN | Ancienne abbaye de Saint-Fuscien : mur de clôt et sols | Inscrit |
| SAINT-RIQUIER | Maison dite de Napoléon 1er | Inscrit |
| SAINT-RIQUIER | Beffroi | Inscrit |
| SAINT-RIQUIER | Maison du Baron Pfaff dite "Hôtel du Cygne" | Inscrit |
| SAINT-RIQUIER | Bât. des XVII° et XVIII° siècles et chapelle de l'hospice | Inscrit |
| SAINT-RIQUIER | Restes de la tour Margot | Inscrit |
| SAINT-RIQUIER | Tour de l'ancien château | Inscrit |
| SAINT-VALERY-SUR-SOMME | Eglise Saint-Martin | Inscrit |
| SAINT-VALERY-SUR-SOMME | Entrepôts au sel | Classé |

| Somme (80) | | |
|------------------------|-------------------------------------|------------|
| Commune | Monument | Protection |
| SAINT-VALERY-SUR-SOMME | Porte de Nevers | Classé |
| SAINT-VALERY-SUR-SOMME | Ruines de la Porte Guillaume | Classé |
| SAINT-VALERY-SUR-SOMME | Ancienne abbaye Saint-Valéry | Inscrit |
| SENTELIE | Chapelle Saint-Lambert | Inscrit |
| TAILLY | Chât, cidrerie, ferme, parc & aven. | Inscrit |
| THOIX | Calvaire du XVI° siècle | Classé |
| TILLOY-LES-CONTY | Château et parc | Inscrit |
| TOEUFLES | Eglise: charpente et voussures | Inscrit |
| VAUCHELLES-LES-DOMART | Château de Vauchelles | Classé |
| VAUDRICOURT | Château de Poireauville | Inscrit |
| VILLERS-CAMPSART | Egl Nativité-de-la-Vierge | Inscrit |
| VISMES | Egl Nativité-de-la-Vierge | Classé |
| | Château | Inscrit |
| | Château | Inscrit |
| | Eglise de Wailly | Classé |
| | Eglise Saint Denis | Classé |
| | Hôtel des Trésoreries (de Berny) | Classé |
| | Baillage parties non Classées | Inscrit |
| | Façade Baillage Malmaison | Classé |
| | Château | Classé |
| | Parc du château | Inscrit |
| | Ancienne abbaye | Classé |

Fig. 34 : Tableau des monuments classés et inscrits de la Somme - Aire d'étude éloignée

| Seine-Maritime (76) | | |
|--------------------------|---|-----------------------|
| Commune | Monument | Protection |
| AUMAIE | Ancienne Minoterie Lambotte | Classé |
| AUMAIE | Eglise d'Aumale | Classé |
| AUMAIE | Ancienne Abbaye d'Auchy | Inscrit |
| AUVILLIERS | Château d'Auvillers | Partiellement Inscrit |
| BLANGY-SUR-BRESLE | Manoir d'Hottineaux ou de Penthèvre et son moulin | Inscrit |
| BOUELLES | Eglise St Martin à Bouelles et mur d'enclos du cim. | Inscrit |
| BULLY | Château du Flot | Inscrit |
| CROIXDALLE | Manoir de Beauval | Partiellement Inscrit |
| EU | Fortifications carolingiennes | Inscrit |
| EU | Théâtre Louis-Philippe | Inscrit |
| EU | Vestiges gallo-romains au lieu dit "le Bois l'Abbé" | Classé |
| EU | Ancien Hôtel des Evêques d' Amiens | Inscrit |
| EU | Ancien collège des Jésuites | Classé |
| EU | Ancien domaine royal | Classé |
| EU | Ancien domaine royal_ Dépendances au Nord | Classé |
| EU | Ancien domaine royal_ Dépendances dans le parc | Inscrit |
| EU | Ancien domaine royal_ Dépendances dans le parc | Inscrit |
| EU | Collégiale Saint-Laurent | Classé |
| EU | Ancien domaine royal Dépendances à l'Est | Inscrit |
| EU | Ancien domaine royal Dépendances dans le parc | Classé |
| EU | Ancien domaine royal Dépendances dans le parc | Classé |
| EU | Ancien domaine royal Dépendances dans le parc | Classé |
| EU | Ancien domaine royal Ferme modèle | Inscrit |
| EU | Ancien domaine royal Pavillon de Joinville | Inscrit |
| FOUCARMONT | Eglise Saint-Martin | Inscrit |
| GAILLEFONTAINE | Domaine de Gaillefontaine | Classé |
| HAUCOURT | Commanderie de Villedieu-la-Montagne (ancienne) | Partiellement Inscrit |
| INCHEVILLE | Oppidum d'Incheville | Inscrit |
| LE TREPORT | Croix de carrefour | Classé |
| LE TREPORT | Ancien presbytère | Classé |
| LE TREPORT | Eglise Saint Jacques | Classé |
| MESNIERES-EN-BRAY | Domaine de Mesnières | Partiellement Classé |
| NEUFCHATEL-EN-BRAY | Eglise | Classé |
| SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD | Eglise | Classé |
| SAINT-MARTIN-L'HORTIER | Eglise paroissiale Saint-Martin | Inscrit |
| SAINT-SAIRE | Eglise paroissiale Saint-Saire | Inscrit |

Fig. 35 : Tableau des monuments classés et inscrits de la Seine-Maritime - Aire d'étude éloignée



© ATER Environnement, 2018

Fig. 36 : Eglise protégée de Vismes



© ATER Environnement, 2018

Fig. 37 : Château d'Auvillers



© ATER Environnement, 2018

Fig. 38 : Eglise de Pendé



© ATER Environnement, 2018

Fig. 39 : Motte féodale de Vismes



© ATER Environnement, 2018

Fig. 40 : Eglise d'Ailly-le-clocher



© ATER Environnement, 2018

Fig. 42 : Eglise de Moyenneville



© ATER Environnement, 2018

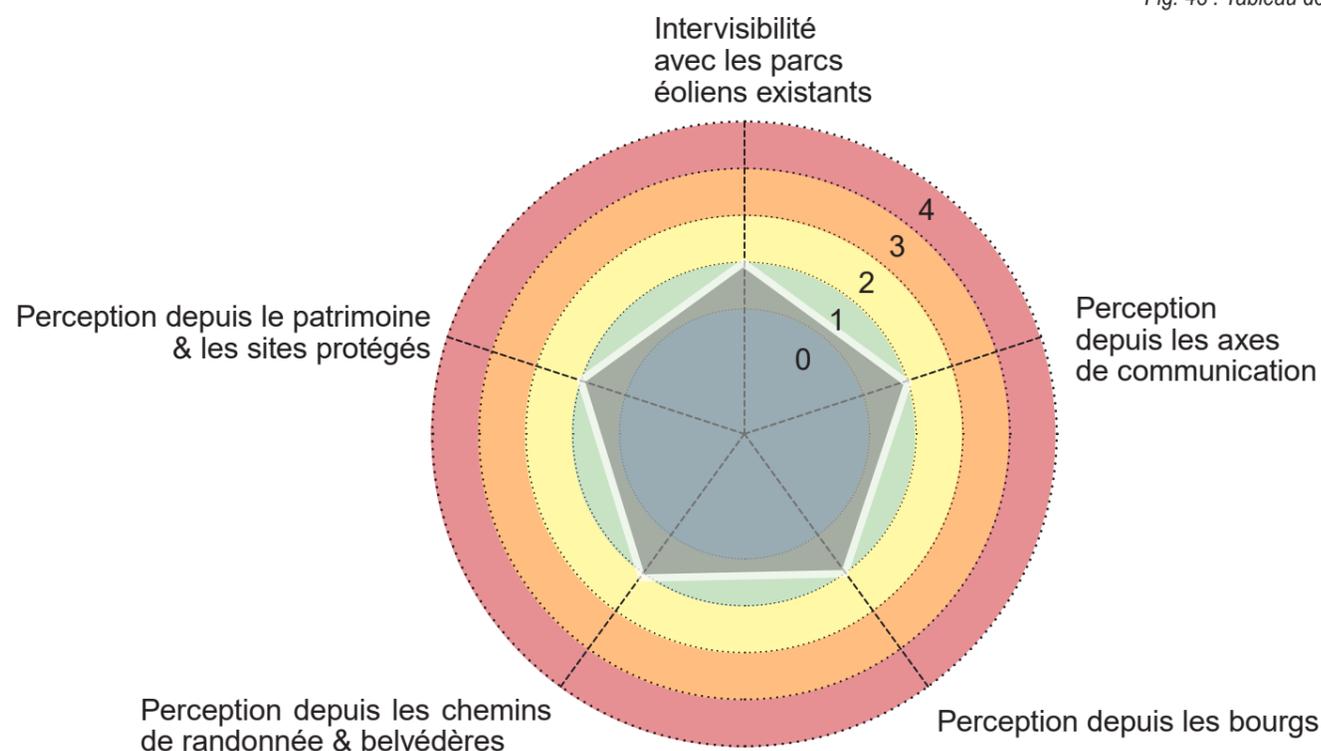
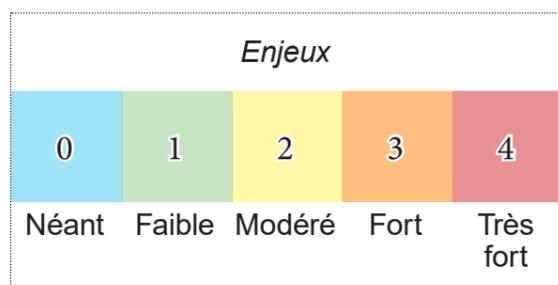
Fig. 41 : Château de Saint-Rémy

Les enjeux sont nuls à très faibles pour le patrimoine protégé de l'aire d'étude éloignée. Ces derniers sont insérés pour la plupart en cœur de bourg, eux-mêmes accompagnés de végétation ou inscrits dans les creux du relief des vallées qui entaillent les plateaux cultivés. En dehors de ces configurations, la distance très élevée à la zone d'implantation du projet résultera à des perceptions potentielles infimes des futures machines.

3.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée

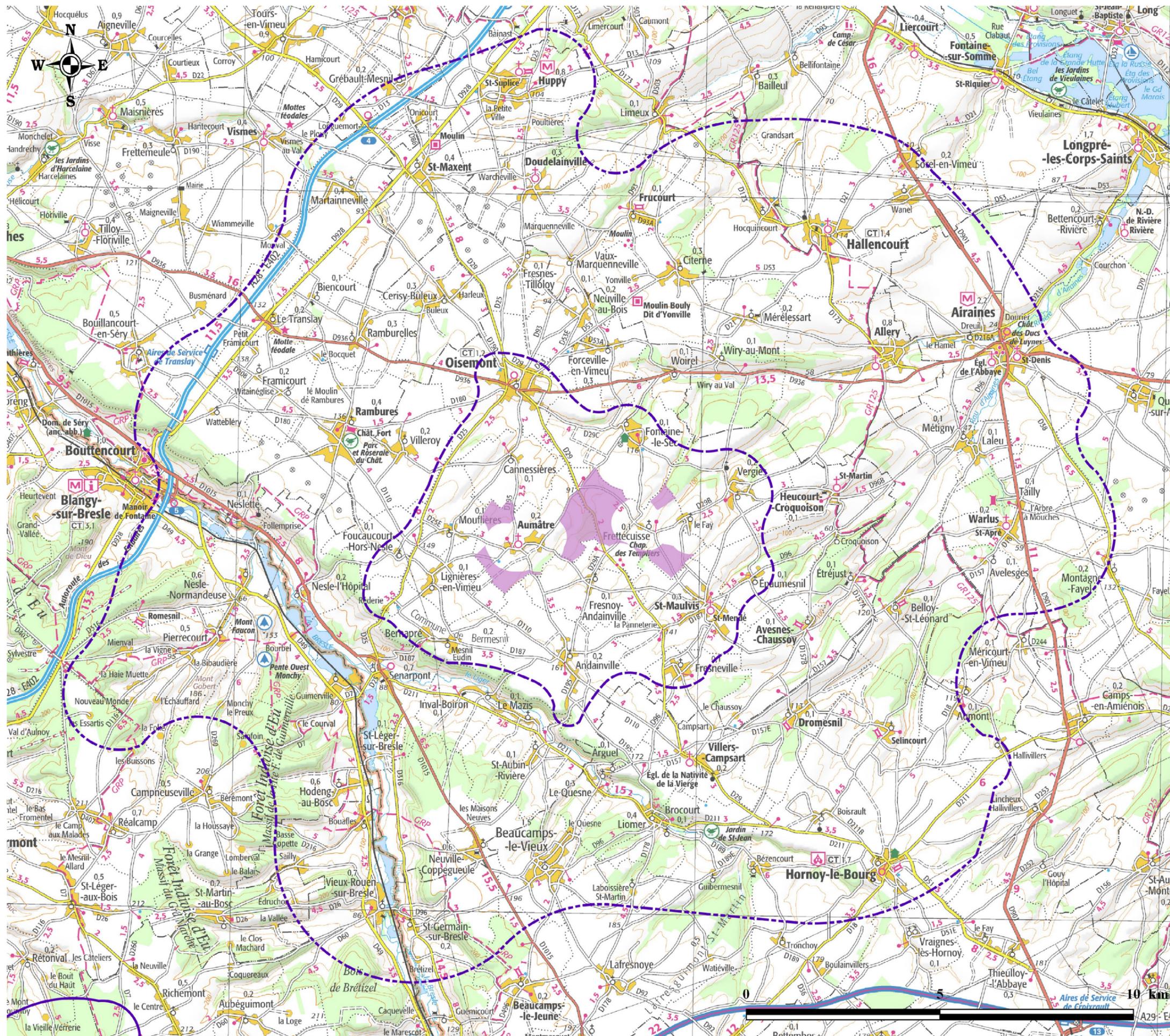
| ENJEUX | SENSIBILITÉ | COMMENTAIRES |
|---|-------------|--|
| Intervisibilité avec les parcs éoliens existants | 1 | Du fait de la distance entres les parcs de l'aire d'étude éloignée et la zone d'implantation du projet, les enjeux sont négligeables à cette échelle d'observation. Les vues lointaines possibles depuis le Nord-Est ou le Nord-Ouest permettront, par temps dégager, de deviner le dialogue entre le futur parc et ses voisins immédiats (parcs construits d'Arguel, du Catelet et des Deux Moulins, parc en instruction des Havettes). |
| Perception depuis les axes de communication | 1 | L'enjeu est nul à très faible pour les axes de communication situés au sein de l'aire d'étude éloignée, même en cas de dégagement visuel affirmé. Les machines apparaîtront de taille très réduite à l'horizon lointain, sans créer de point focal à l'échelle du grand paysage. |
| Perception depuis les bourgs | 1 | Les villes et villages de l'aire d'étude éloignée représentent un enjeu faible pour le projet de Blancs Monts. Leur insertion au sein du territoire et la distance qui les séparent à la zone d'implantation annulent dans la plupart des cas les vues possibles. Lorsque des ouvertures sur l'horizon se manifestent, elles se font au niveau des bourgs insérés sur les plateaux cultivés du Ponthieu ou du Vimeu sans engager d'enjeu important. |
| Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères | 1 | L'enjeu est très réduit pour les sentiers touristiques compris au sein de l'aire d'étude éloignée. L'éloignement au site de projet ainsi que le maillage végétal qui habille le territoire réduisent les possibilités de vues dégagées et axes en direction de la zone d'implantation du projet. |
| Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés | 1 | Les enjeux sont nuls à très faibles pour le patrimoine protégé de l'aire d'étude éloignée. Ces derniers sont insérés pour la plupart en cœur de bourg, eux-mêmes accompagnés de végétation ou inscrits dans les creux du relief des vallées qui entaillent les plateaux cultivés. En dehors de ces configurations, la distance très élevée à la zone d'implantation du projet résultera à des perceptions potentielles infimes des futures machines. |

Fig. 43 : Tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée





Les enjeux sont nuls à très faibles pour les éléments compris au sein de l'aire d'étude éloignée. La distance, ajoutée au relief territorial largement incisé de vallées et couvert d'une kyrielle de bois et forêt massives, induiront des perceptions négligeables et sans effets remarquables sur le patrimoine ou le paysage de grande échelle. Les paysages emblématiques de la vallée de la Somme, de la vallée de Bresle ou encore des forêts de Haute-Normandie ne présentent pas de sensibilités vis-à-vis de la zone d'implantation du projet. Les perceptions de longue portée pourront se manifester sur la partie Nord-Ouest de l'aire d'étude éloignée, au niveau du plateau à l'interfluve entre la vallée de la Somme et de la Bresle. La couverture boisée se fait moins marquée et la topographie est peu prononcée et montre une planéité à grande échelle. Toutefois, les grandes distances séparant la zone d'implantation de ces territoires, comprises entre 10 et 35 kilomètres environ, réduisent les potentiels de vues manifestes, qui se trouveront systématiquement confrontées à un masque bâti ou végétal sur un plan intermédiaire.



Aire d'étude rapprochée

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites

Légende

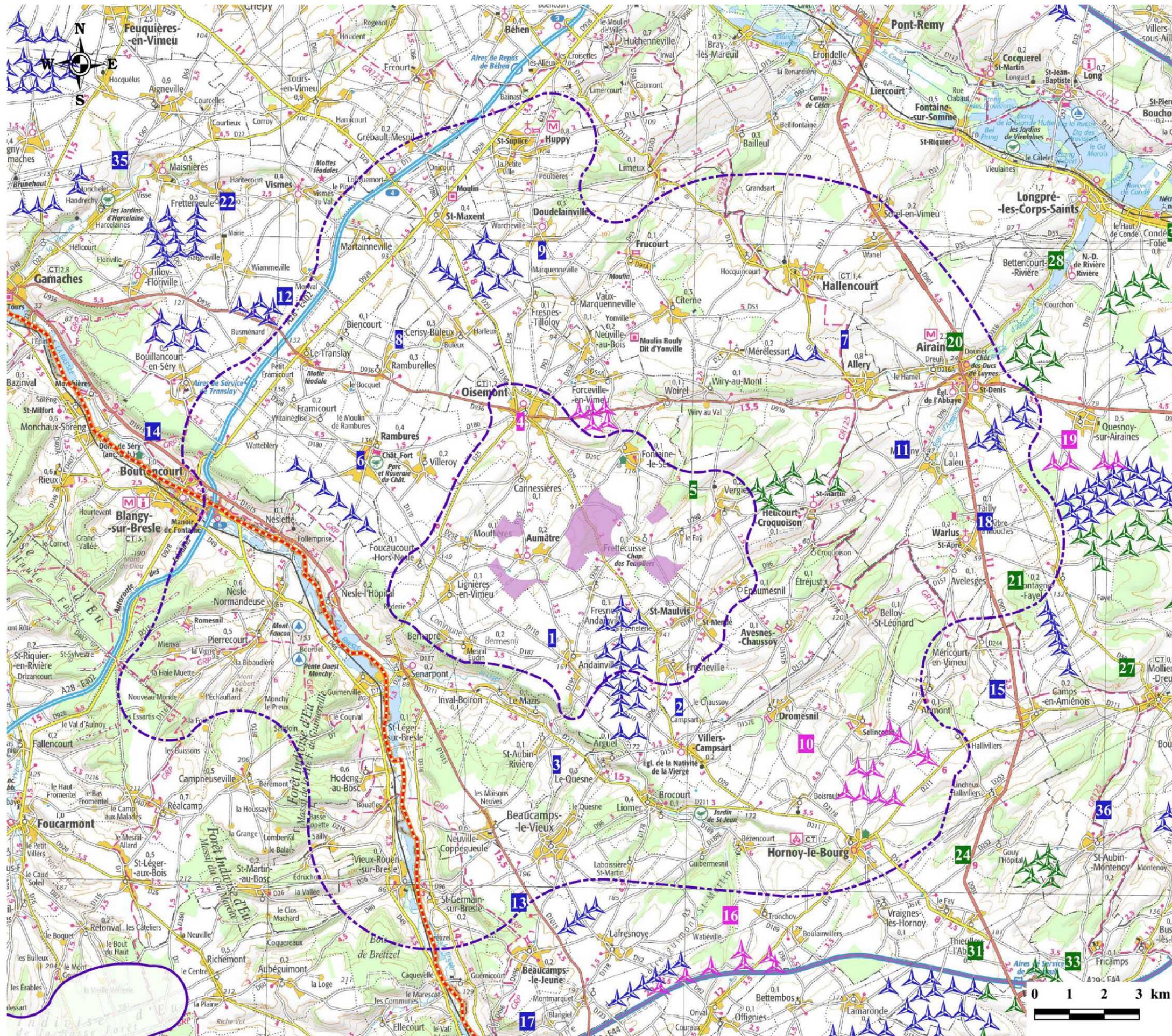
Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée



4 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



Parcs éoliens riverains

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2020

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites
DREAL Hauts-de-France
DREAL Normandie

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Limites territoriales

Limite départementale

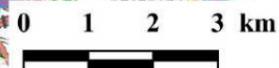
Limite régionale

Parcs éoliens riverains

Éolienne construite

Éolienne accordée

Éolienne en instruction



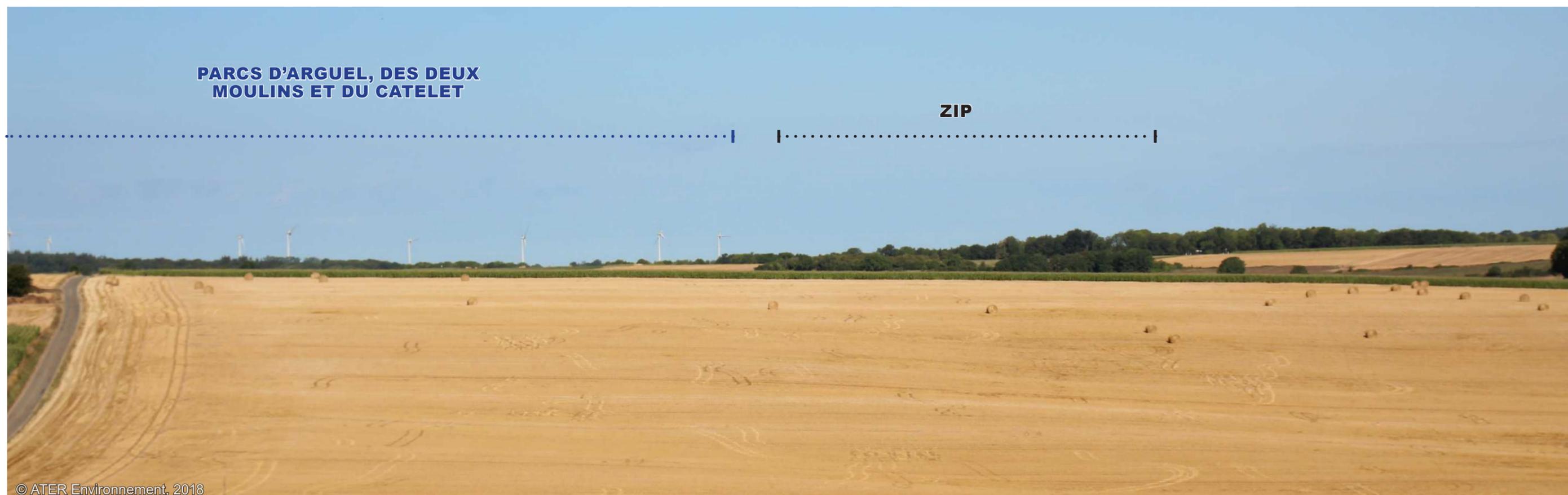


Fig. 44 : Vue en sortie de bourg de Selincourt

Les covisibilités entre les parcs du territoire d'étude constituent un enjeu important. La zone d'implantation du projet se placeau nord des lignes construites d'Arguel, du Catelet et des Deux Moulins, orientées selon un axe Nord-Sud. La partie centrale de la zone d'implantation du projet est à privilégier, cette dernière se présentant comme un espace d'articulation entre les parcs construits et celui en instruction plus au nord.

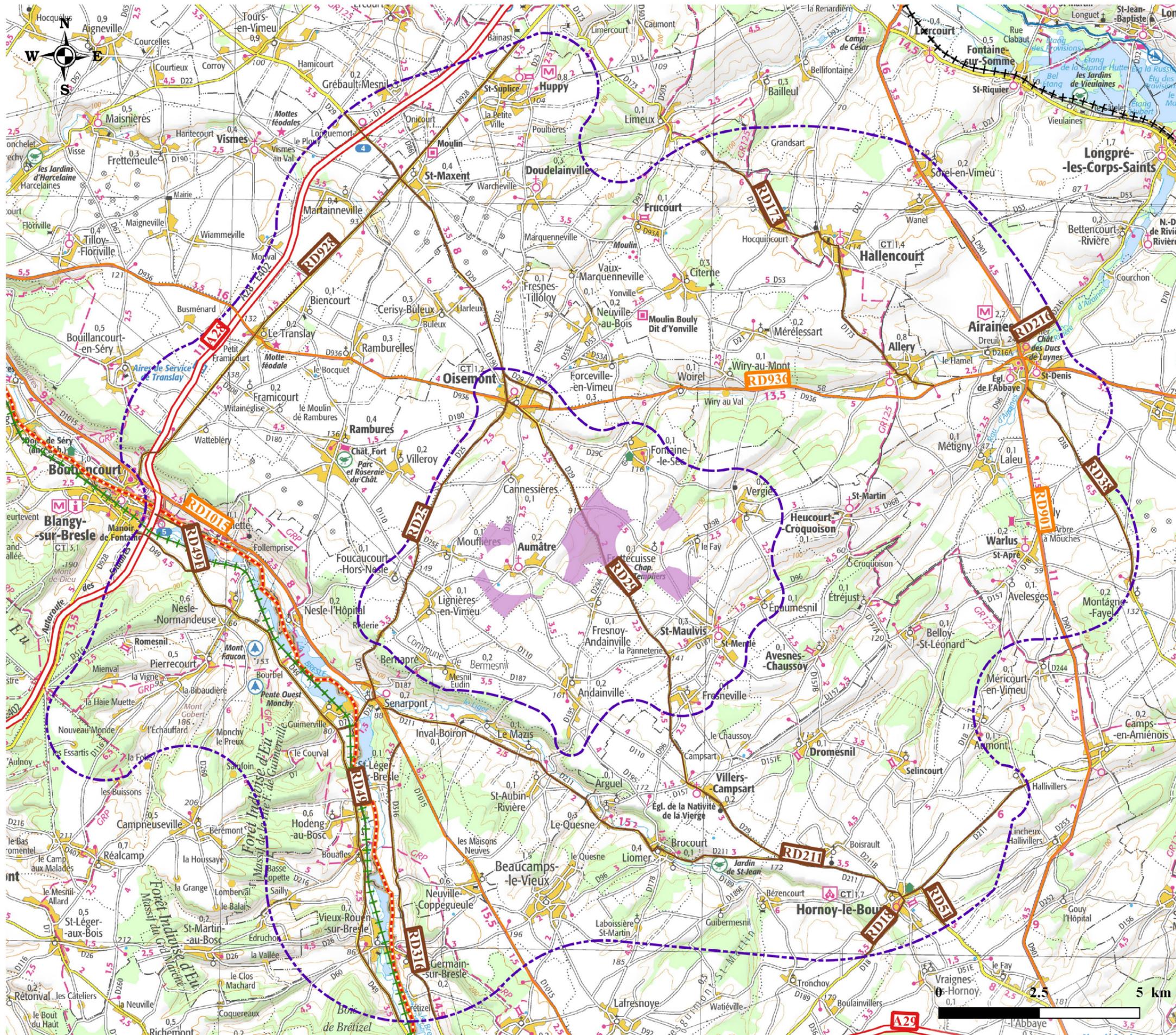
Les autres parcs de l'aire d'étude rapprochée n'interagiront que faiblement avec le futur projet, du fait de leur éloignement à la zone d'implantation (parcs en accordé des Aquettes, parc en instruction de Moulin la Tour, Les Crupes ou parcs construits de Rambures, de Longue Epine I et II, de Vismes au Val ou encore d'Allery).

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les covisibilités entre les parcs du contexte et celui du futur projet joueront un rôle important. En effet, les perceptions à distances moyennes seront idéales pour constater la cohérence du motif éolien à l'échelle du grand paysage. La future d'implantation devra adopter une forme cohérente et identifiée vis-à-vis du groupe formé par les parcs d'Arguel, du Catelet et des Deux Moulins.

PARC DE LONGUE ÉPINE

ZIP

PARCS D'ARGUEL, DES DEUX MOULINS ET DU CATELET



Infrastructures de transport

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100®
Licence ATER Environnement
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude*
- Immédiate
- Rapprochée
- Limites territoriales*
- 80-Somme
- 76-Seine-Maritime
- Infrastructures routières*
- Autoroute
- Route départementale principale
- Route départementale secondaire
- Infrastructures ferroviaires*
- Ligne exploitée
- Ligne exploitée voie unique
- Voie ferrée touristique
- Infrastructures fluviales*
- Voie navigable

4.2 Perception depuis les axes de communication



© ATER Environnement, 2018

Fig. 46 : Vue depuis l'autoroute A28 à l'Est de Busménéard

A 28 – E402 : L'autoroute A28 longe la limite occidentale de l'aire d'étude immédiate en soulevant des enjeux réduits pour le projet éolien de Blancs Monts. Son éloignement de plus d'une dizaine de kilomètres et son orientation selon un axe NNE-SSO résulteront à des perceptions nulles depuis la voie rapide. Enfin la végétation et les talus la bordant conduiront à des sensibilités nulles quand bien même cette dernière se positionne à des altitudes supérieures.

D29 : Comme c'est le cas pour le tronçon compris au sein de l'aire d'étude immédiate, les portions de la D29 parcourant l'aire d'étude rapprochée constituent les sections les plus sensibles parmi le réseau de communication maillant l'aire d'étude. Cet aspect est surtout valable entre St-Maxent et Oisemont dans le sens Nord-Sud : l'automobiliste pourra observer les différents parcs construits ou en projet depuis cet axe de communication orientée en direction de la zone d'implantation du projet.

D936 : La D936, malgré sa fréquentation élevée, apparaît peu sensible vis-à-vis des futurs aérogénérateurs du projet éolien de Blancs Monts. En effet, les perceptions se feront uniquement de manière latérale, au Nord de l'aire d'étude immédiate. Un seul segment semble potentiellement plus sensible, en sortie Est du village de Ramburelles : sans être complètement axée en direction du site d'étude, l'orientation suggère de potentielles perceptions de biais. L'enjeu est globalement faible pour l'axe de communication.

D1015 et D49 et D211 : Ces trois routes ont chacune la particularité de parcourir les vallées du Liger et de la Bresle. Permettant la découverte de ces paysages remarquables, ces routes ne présenteront aucune vue en direction du futur projet. Les sensibilités de ces axes de découverte du territoire sont nulles.

D901 : La route départementale D901 longe l'aire d'étude rapprochée par l'Est et ne montre pas de sensibilités pour le projet. La distance importante au site d'étude ainsi que l'angle latéral nécessaire à l'observation en direction de la ZIP abaisse les enjeux pour cet axe reliant Camps-en-Amiénois à Sorel-en-Vimeu.

D173 : La D173 joignant les villages de Limeux à Allery ne présente pas de sensibilité spécifique. Non orientée en direction de la zone d'étude et cernée en son Sud-Ouest par un enchaînement de boisements d'envergure, les perceptions depuis cet axe ne constituent pas un enjeu important pour le projet.



© ATER Environnement, 2018

Fig. 47 : Vue depuis la D936 en sortie Est de Le Translay

Hormis la D29, les axes parcourant l'aire d'étude rapprochée sont peu ou pas du tout sensibles à la zone d'implantation du projet. Les perceptions se manifesteront de manière lointaine et désaxée par rapport au site du projet. L'enjeu est modéré pour la D29 au Nord de Oisemont.



© ATER Environnement, 2018

Fig. 48 : Vue depuis la D29 an sortie Nord de Villers Campsart



© ATER Environnement, 2018

Fig. 49 : Vue depuis la D1015 en sortie Est de Follempise, sur la commune de Neslette



© ATER Environnement, 2018

Fig. 50 : Vue depuis la D901 en direction de Warlus (parc de Montagne Fayel en arrière-plan)



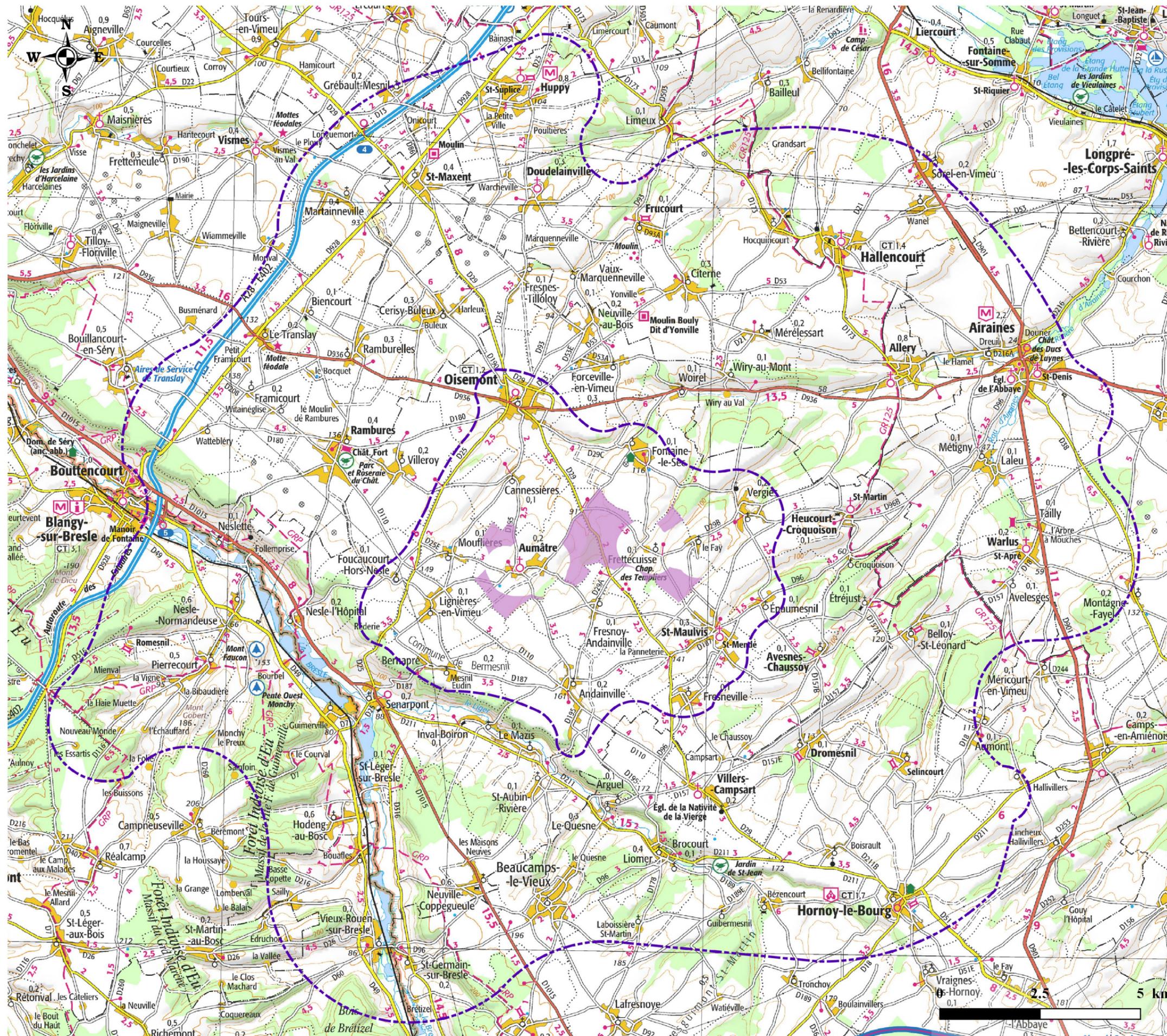
Fig. 51 : Vue depuis la D173 en sortie de Limeux

Bourgs

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100®
Licence ATER Environnement
Copie et reproduction interdites



Légende

 Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

 Immédiate

 Rapprochée

Limites territoriales

 80-Somme

 76-Seine-Maritime